



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation personnalisée d'autonomie

Question écrite n° 15215

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie. La réforme du financement de l'allocation personnalisée d'autonomie engagée par le Gouvernement a provoqué une vive réaction d'hostilité de la part des associations de retraités. En outre, ces associations font remarquer que si cette réforme devrait permettre de financer l'APA pour l'exercice 2003, force est de constater que la pérennité du système n'est pas assurée pour les années à venir. Conscient de ce problème, le Gouvernement a renvoyé à l'automne 2003 une refonte plus globale du dispositif. Cependant, il convient d'ores et déjà de se demander si le financement de l'APA ne devrait pas peser, au nom de la solidarité nationale, sur la collectivité, et, éventuellement, par une hausse de la contribution sociale généralisée. En conséquence, il souhaite savoir quelles orientations budgétaires le Gouvernement souhaite prendre afin d'assurer, pour l'avenir, le financement de l'APA.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Gouvernement sur les orientations budgétaires que ce dernier entend prendre afin d'assurer le financement de l'APA pour l'avenir. Au mois de décembre dernier, le Gouvernement a demandé à trois inspections générales (inspection générale des finances, inspection générale des affaires sociales, inspection générale de l'administration) d'établir un bilan d'application des premiers mois de mise en oeuvre de l'allocation personnalisée d'autonomie et de réfléchir aux modalités de son financement futur. Les trois inspections viennent de remettre leur rapport d'évaluation, dans lequel elles préconisent, notamment, que le financement exceptionnel dégagé par l'Etat en 2003 pour l'APA soit pérennisé. Sur cette base et à l'aide du rapport du Fonds de financement de l'APA, le Gouvernement élabore actuellement ses propres conclusions qu'il adressera au Parlement avant la fin de l'été. C'est dans ce cadre que des solutions seront présentées pour assurer le financement de la prestation dans les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15215

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2368

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5248